

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction des Relations
avec les Usagers et les
Collectivités

Arrêté n° 2014 258 - 0003 du 15 septembre 2014

**Objet : Élections sénatoriales du 28 septembre 2014 :
Publication de la liste des candidats pour le premier tour de scrutin**

LE PREFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

VU le code électoral et notamment son article R 152 ;

VU le décret n° 2014-532 du 27 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire INTA1415638C du 15 juillet 2014 du ministre de l'intérieur, relative à l'organisation des élections sénatoriales du 28 septembre 2014 ;

VU les candidatures définitivement enregistrées ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1 : Pour les élections sénatoriales du dimanche 28 septembre 2014, premier tour de scrutin, la liste des candidats et de leurs remplaçants est arrêtée ainsi qu'il suit, par ordre d'enregistrement des candidatures :

n°1 : M. Bruno LELEU (candidat) et Mme Sandrine PEREZ (remplaçante)

n°2 : M. Alain FAUCONNIER (candidat) et Mme Sarah VIDAL (remplaçante)

n°3 : Mme Anne-Marie ESCOFFIER (candidate) et M. Stéphane MAZARS (suppléant)

n°4 et 5: Liste composée de :

M. Jean-Claude LUCHE (candidat) et Mme Gisèle RIGAL (suppléante)

M. Alain MARC (candidat) et Mme Dominique GOMBERT (suppléante)

n°6: M. Jean-Louis GRIMAL (candidat) et Mme Geneviève MAZARS (suppléante)

n°7 : Georges COURBOT (candidat) et Mme Fabienne CHABROLIN (suppléante)

n°8 : M. Claude CHARON (candidat) et Mme Andrée CAPUS (suppléante)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la préfecture de l'Aveyron, dans les sous-préfectures de Millau et de Villefranche de Rouergue, ainsi que dans les bureaux de vote situés, pour ces élections, dans la salle des fêtes de Rodez.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et les Sous-Préfets de Millau et de Villefranche de Rouergue, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez le 15 septembre 2014.



Cécile POZZO DI BORGO